

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 NOVEMBRE 2021

Absents

- ✓ M Serge FALCON a donné procuration à Mme Elodie ROBERT

Secrétaire de Séance

- ✓ Gisèle CRESPIN

Signature du compte rendu de la réunion du 13 Octobre 2021

1 – AUTORISATION SIGNATURE POUR ACHAT TERRAIN A COTE DE L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2020-059 qui décidait l'achat d'environ 8 700 m2 de la parcelle ZI n°36.

Suite à la démission de M. Farges et l'élection de M. Pignide en qualité de Maire il est demandé au Conseil Municipal de donner l'accord au maire de signer l'acte d'achat chez le notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à l'acquisition du terrain.

2- INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE 2021

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il faut se prononcer sur le montant de l'indemnité de gardiennage de l'Eglise pour 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe l'indemnité de gardiennage de l'Eglise pour l'année 2021 à 300 Euros.

3- AIDE AU COMITE DES FETES SUITE A BILAN FINANCIER DE LA FETE

Monsieur le Maire présente le bilan financier du comité des fêtes pour les animations qui se sont déroulées en 2021.

La balade gourmande présente un bénéfice de 207,60 Euros alors que la fête votive du mois d'août présente un déficit de 1 162,61 Euros.

Monsieur le Maire rappelle que la fête a été impacté par le Covid, notamment la mise en place du pass sanitaire, et surtout l'annulation du feu d'artifice qui a diminué l'affluence du dimanche soir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de verser un aide complémentaire de 600 Euros pour l'année 2021.

4- INTERVENANT SPORTIF A L'ECOLE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il serait intéressant pour les élèves de l'école de bénéficier d'un enseignement sportif par un professionnel.

M. Damien Berthuit qui est coach sportif agréé par l'Education Nationale pour intervenir 2 heures toutes les semaines.

Son tarif horaire est de 28 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de recruter M. Damien Berthuit à compter du 15 novembre 2021 pour l'année scolaire 2021-2022 au tarif de 28 €uros par heure et ce pur une intervention de 2 heures toutes les semaines.

5- DELEGUE A LOZERE INGENIERIE

Monsieur le Maire indique que suite à la démission de M. Farges il faut procéder à la désignation d'un nouveau délégué à Lozère Ingénierie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne M. Thomas PIGNIDE.

6 – DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE LOZERE NUMERIQUE

Monsieur le Maire indique que suite à la démission de M. Farges il faut procéder à la désignation d'un nouveau délégué au Syndicat Mixte Lozère Numérique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne M. Joël BRUNET.

7 – DELEGUES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire indique que suite à la démission de M. Farges et de Mme Valentin il faut désigner de nouveaux délégués à la Commission d'Appel d'Offres.

Celle-ci est composée du Maire, de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne comme membres titulaires Mrs Berhtuit, Falcon et Cathalan et comme membres suppléants Mrs Brunel, Granier et Causse.

8- DEMANDE D'ENQUETE PUBLIQUE POUR CHEMIN RURAL AU CROUZET

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. Peletan qui souhaite acquérir une partie du chemin rural situé au droit des parcelles B 865 et 866 au village du Crouzet.

Il précise que ce chemin n'est plus affecté à l'usage public en effet il n'y a plus de circulation sur ce chemin et la commune n'effectue aucun entretien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de lancer une enquête publique afin de pouvoir vérifier que le chemin rural n'est plus affecté à l'usage public et autorise le Maire à signer l'ensemble des documents correspondant à l'enquête publique.

9 – TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION A MAZEIRAC – VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS

Suite à la demande de travaux d'électrification de la parcelle de Mme Hermet et M. Court à Mazeirac le devis établi par le SDEE s'élève à 6 401,27 €.

Le SDEE participera à hauteur de 5 401,27 € et demande le versement d'un fonds de concours à la Commune de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le versement de ce fonds de concours.

QUESTIONS DIVERSES

- M. Causse souhaite savoir s'il serait possible de mettre des containers dans les points de tri sélectif. Un rendez-vous sera pris avec M. Robert du SIVOM pour en discuter.
- Il demande s'il serait possible de prévoir de bons d'achat pour le personnel communal à donner en fin d'année. M. le Maire souhaite que l'on se rapproche de la CCI pour savoir comment fonctionne les chèques « Fédébon 48 ».
- M. Douet indique que l'amicale de l'école souhaiterait un local pour stocker le matériel en attendant le loto et après si possible aussi. M. le Maire lui demande d'aller voir si la pièce au fond de l'ancienne poste pourrait convenir.
- Il souhaite savoir s'il serait possible d'acquérir un défibrillateur. M. le Maire lui indique que oui et à lui de se renseigner et de monter un dossier.
- M. Brunet propose d'organiser une formation secourisme pour les élus, les présidents d'associations, le personnel communal qui serait financée par Groupama. Le Conseil donne son accord.
- Concernant les travaux de voirie à Bigose il rappelle qu'il faut penser à demander un devis pour l'enfouissement des lignes avant de faire les travaux.
- Mme Baumelle fait un compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu la veille.

La Séance est levée à 21h50.

Le Maire,
M. Thomas PIGNIDE

La Secrétaire de Séance,
Mme Gisèle CRESPIN



